

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé tenue le 6 mai 2024, à 19 h, au 141, chemin Viger, Sainte-Marie-Salomé, et y sont présents, formant un quorum sous la présidence de la mairesse **Madame Véronique Venne**.

Sont présents :

Mme Véronique Venne	Mairesse
Mme Diane Trépanier	Siège # 1
Mme Juliette Melançon-Caillé	Siège # 2
Mme Cindy Morin	Siège # 3
Mme Véronique St-Pierre	Siège # 4
M. Benoit Tousignant	Siège #5
M. Marc Foisy	Siège # 6

Aucun absent

Est également présente Madame Élisabeth Sourdif, directrice générale et greffière-trésorière, laquelle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la mairesse, Madame Véronique Venne, déclare ouverte la séance du conseil à 19 h 00.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R 081-2024-05

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant
Appuyé par Madame Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
- Administration**
 3. Dépôt et adoption du procès-verbal
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024
 4. Mini-conseil 2024 – décision à entériner
 5. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
 6. Formation *Trouver des solutions pour lutter contre l'isolement social*
- Finances**
 7. Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
 8. Autorisation des comptes à payer
- Urbanisme et environnement**

Aucun point
- Ressources humaines**
 9. Emplois d'été – ouverture de postes
 10. Embauche temporaire d'Ulrick Foster-Lépine pour le retrait des bandes de patinoires
 11. Entente intermunicipale avec Saint-Esprit pour le partage d'un inspecteur municipal
- Sécurité publique**
 12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 325-2024 Relatif à la sécurité, la paix et l'ordre
 13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 327-2024 Concernant l'opération des systèmes d'alarme intrusion et leur utilisation
 14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 328-2024 Concernant les colporteurs, les vendeurs itinérants et la distribution d'imprimés
- Voirie**
 15. Protocole d'entente relatif aux abribus sur le territoire de la MRC de Montcalm

16. Autorisation d'aller en appel d'offres public pour le déneigement des rues
17. Caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante : presbytère et caserne
18. Renouvellement de contrat : tonte de gazon 2024
19. Demande de permission de voirie au MTMD pour le prolongement du trottoir sur le chemin Viger
20. Approbation du chemin de détour proposé par le MTMD - Réfection de ponceaux sur Montcalm 2025
- Loisirs, Sport, Culture & Vie Communautaire**
21. Centre communautaire – Mandat de relevé topographique phase 2
22. Autorisation de demander une subvention PRIMA
23. Autorisation de signature – Entente pour le projet Pour les personnes aîné(e)s de Sainte-Marie-Salomé et les environs
24. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
25. Demande au Fonds régions et ruralité – Événement culturel
26. Tournoi de golf de l'Association Carrefour Famille Montcalm
27. Contrat – Feu d'artifice – Fête au village 2024
28. Souper homard du Festival Acadien de la Nouvelle Acadie- Achat de billets
- Divers**
29. Varia
30. Période de questions
31. Levée de la séance

Adoptée

ADMINISTRATION

3. ADOPTION ET DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

R 082-2024-05

Il est proposé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Appuyé par Madame Cindy Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté avec dispense de lecture.

Adoptée

4. MINI-CONSEIL 2024 – DÉCISION À ENTÉRINER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis sur pieds une activité de mini-conseil dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les élèves élus par leurs pairs avaient à prendre une décision pour laquelle un budget de 2 000 \$ a été prévu;

CONSIDÉRANT QUE les membres du mini-conseil ont choisi l'activité Dîner pizza et beach party – Option 3;

EN CONSÉQUENCE,

R 083-2024-05

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Madame Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal entérine la décision du mini-conseil, soit de tenir l'activité de Dîner pizza et beach party à titre d'activité de fin d'année à l'école primaire de Sainte-Marie-Salomé;

QUE le budget de 2 000 \$ soit pris à même le budget d'activités municipales;

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé autorise Madame Élisa-Ann Sourdif, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder aux dépenses pour la tenue de l'activité.

Adoptée

5. DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE,

R 084-2024-05

Il est proposé par Madame Cindy Morin
Appuyé par Monsieur Marc Foisy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adoptée

6. FORMATION TROUVER DES SOLUTIONS POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL

ATTENDU QUE la mairesse a déposé une demande au conseil municipal afin de participer à une formation d'une semaine, offerte par le Centre d'études et de recherches internationales (CÉRIUM) de l'Université de Montréal, et dont l'objet porte sur les moyens de lutter contre l'isolement social dans les communautés;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent pertinent que la mairesse suive une telle formation, notamment dans le contexte où les municipalités sont parties prenantes du développement social;

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles aux fins de formation des élus municipaux au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE,

R 085-2024-05

Il est proposé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Appuyé par Monsieur Benoit Tousignant
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal approuve l'inscription de la mairesse à la formation *Trouver des solutions pour lutter contre l'isolement social* du CÉRIUM au coût de 500 \$ plus les taxes applicables et en autorise le remboursement, à même le budget de formations du conseil municipal.

Adoptée

FINANCES

7. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 3 avril au 6 mai et totalisant un montant de 159 639.68 \$;

EN CONSÉQUENCE,

R 086-2024-05

Il est proposé par Monsieur Marc Foisy
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 3 avril au 6 mai et totalisant un montant de 159 639.68\$.

Adoptée

8. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil municipal une liste des comptes à payer et

des déboursés à émettre au montant de 88 578.12 \$ en date du 6 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,

R 087-2024-05

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Madame Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 202400179 à 202400218, totalisant un montant de 88 578.12 \$;

QUE la liste des comptes à payer soit annexée au procès-verbal et fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Aucun point

RESSOURCES HUMAINES

9. EMPLOIS D'ÉTÉ – OUVERTURE DE POSTES

ATTENDU QUE les besoins en entretien et voirie sont plus importants durant la période estivale;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention pour l'embauche d'un aide à la voirie dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2024;

EN CONSÉQUENCE,

R 088-2024-05

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant
Appuyé par Madame Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal approuve la création du poste de Journalier saisonnier, soit un poste temporaire à temps plein;

QUE le conseil municipal approuve la création du poste d'aide à la voirie, soit un poste temporaire à temps plein réservé aux jeunes de 15 à 30 ans.

Adoptée

10. EMBAUICHE TEMPORAIRE D'ULRICK FOSTER-LÉPINE POUR LE RETRAIT DES BANDES DE PATINOIRES

ATTENDU QUE le journalier a eu besoin de l'aide d'une deuxième personne pour procéder au retrait des bandes de patinoires et ce, avant le début de la saison de pétanque;

ATTENDU QU'Ulrik Foster-Lépine était disponible et volontaire pour accomplir une telle tâche avec le journalier;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à l'embauche d'Ulrik Foster-Lépine pour le retrait des bandes de patinoires;

ATTENDU QUE la tâche a été dûment accomplie et terminée le 25 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

R 089-2024-05

Il est proposé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine l'embauche d'Ulrik Foster-Lépine pour le retrait des bandes de patinoires.

Adoptée

11. ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

ATTENDU QUE et la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé et la Municipalité de Saint-Esprit désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage d'une ressource humaine au poste d'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,

R 090-2024-05

Il est proposé par Madame Diane Trépanier
Appuyé par Madame Cindy Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

ARTICLE 1

Le conseil la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé autorise la conclusion d'une entente relative au partage d'une ressource au poste d'inspecteur municipal avec la Municipalité de Saint-Esprit.

ARTICLE 2

La mairesse, Madame Véronique Venne, et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Élisabeth Sourdif, sont autorisées à signer ladite entente.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 325-2024 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

Il est par la présente donné avis de motion du projet de règlement, par Madame Juliette Melançon-Caillé, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 325-2024 Relatif à la sécurité, la paix et l'ordre.

Le projet du Règlement 325-2024 est déposé. Des copies seront disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité, situé au 650, chemin St-Jean, Sainte-Marie-Salomé.

13. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 327-2024 CONCERNANT L'OPÉRATION DES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION ET LEUR UTILISATION

Il est par la présente donné avis de motion du projet de règlement, par Madame Cindy Morin, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 327-2024 Concernant l'opération des systèmes d'alarme intrusion et leur utilisation.

Le projet du Règlement 327-2024 est déposé. Des copies seront disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité, situé au 650, chemin St-Jean, Sainte-Marie-Salomé.

14. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 328-2024 CONCERNANT LES COLPORTEURS, LES VENDEURS ITINÉRANTS ET LA DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

Il est par la présente donné avis de motion du projet de règlement, par Madame Véronique St-Pierre, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 328-2024 Concernant les colporteurs, les vendeurs itinérants et la distribution d'imprimés.

Le projet du Règlement 328-2024 est déposé. Des copies seront disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité, situé au 650, chemin St-Jean, Sainte-Marie-Salomé.

VOIRIE

15. PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX ABRIBUS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTCALM

ATTENDU QUE la MRC de Montcalm a obtenu une subvention pour l'installation d'abribus sur les territoires des municipalités locales;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer le partage des responsabilités entre la MRC et la Municipalité relativement à l'abribus qui sera installé sur le territoire saloméen en 2024;

EN CONSÉQUENCE,

R 091-2024-05

Il est proposé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Appuyé par Madame Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal approuve le protocole d'entente, tel que proposé par la MRC de Montcalm, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente et tous documents afférents.

Adoptée

16. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la responsabilité de faire déneiger les rues du territoire, à l'exception de celles appartenant au Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le dernier contrat de déneigement en date se termine le 15 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,

R 092-2024-05

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant
Appuyé par Monsieur Marc Foisy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour le déneigement et le déglçage des chemins municipaux.

Adoptée

17. CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE : PRESBYTÈRE ET CASERNE

ATTENDU QUE le presbytère et l'ancienne caserne d'incendie sont susceptibles de contenir de l'amiante en raison de leur année de construction;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une analyse des matériaux des deux bâtiments, et ce, afin de répondre aux normes comptables canadiennes;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la part d'Experts bâtiments pour la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, contenant une estimation budgétaire de 5 375 \$;

EN CONSÉQUENCE,

R 093-2024-05

Il est proposé par Madame Cindy Morin
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte l'offre de services d'Experts bâtiment portant le numéro EEOP001746 et alloue la somme maximale de 6 000 \$ pour l'exécution du mandat;

Adoptée

18. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT : TONTE DE GAZON 2024

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation en 2023 pour le contrat de coupe du gazon au parc et sur les terrains municipaux;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé à Monsieur Pierre St-Jean en vertu de la résolution R-071-2023-04;

ATTENDU QUE l'appel d'offres comportait deux options de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,

R 094-2024-05

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant
Appuyé par Monsieur Marc Foisy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal renouvelle le contrat de tonte de gazon pour l'été 2024 au montant de 9 900 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

19. DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE AU MTMD POUR LE PROLONGEMENT DU TROTTOIR SUR LE CHEMIN VIGER

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite sécuriser la zone scolaire et ce, jusqu'à la garderie Les amis de Mandoline, sur le chemin Viger;

ATTENDU QUE le chemin Viger est la propriété du Ministère des Transports et de la Mobilité Durable;

ATTENDU QU'une demande d'ajout d'une traverse piétonnière devant la garderie, située au 160, chemin Viger, a été faite au MTMD par la résolution R-229-2021-12 en date du 6 décembre 2021;

ATTENDU QUE, dans une lettre datée du 5 avril 2022, le MTMD s'est montré disposé à implanter une traverse de piétons à condition que cette traverse respecte les Normes de signalisation du Québec, notamment en prolongeant le trottoir qui s'arrête en face de l'école jusqu'en face de la garderie;

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu les travaux de prolongement du trottoir dans son Programme triennal d'immobilisations;

ATTENDU QUE le financement prévu pour l'exécution des travaux est la TECQ 2019-2024, dont la programmation de travaux routiers a été dûment approuvée par le MTMD;

ATTENDU QUE la firme GBI a été dûment mandatée, par la résolution 072-2024-04 pour les volets conception et soutien du projet, notamment pour la coordination avec le MTMD;

EN CONSÉQUENCE,

R 095-2024-05

Il est proposé par Madame Diane Trépanier
Appuyé par Madame Cindy Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière et les ingénieurs de la firme GBI à déposer une demande de permission de voirie relativement au prolongement du trottoir sur la rue Viger et à l'implantation d'une traverse piétonnière devant la garderie Les amis de Mandoline;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les conditions émises par le MTMD en ce qui a trait à la conception dudit trottoir et la remise en état de la chaussée adjacente;

QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts des travaux demandés dans la cadre de cette permission de voirie, de même que les coûts d'entretien des infrastructures ainsi construites.

Adoptée

20. APPROBATION DU CHEMIN DE DÉTOUR PROPOSÉ PAR LE MTMD - RÉFECTION DE PONCEAUX SUR MONTCALM 2025

ATTENDU que le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) planifie des travaux de réfection de ponceaux sur le Chemin Montcalm;

ATTENDU que ces travaux engendreront la fermeture du Chemin Montcalm;

ATTENDU que, durant la fermeture de ces voies d'accès, le MTMD devra diriger les usagers de la route vers des chemins de détour;

ATTENDU que le MTMD identifie les Chemins Évangéline, St-Jean et Viger comme étant les routes municipales à utiliser comme chemins de détour;

ATTENDU qu'au moment venu, la fermeture des accès et l'utilisation de chemins de détour par le MTMD n'entreront pas en conflit avec le calendrier de travaux de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé;

EN CONSÉQUENCE,

R 096-2024-05

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant
Appuyé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise le MTMD à utiliser les rues Chemins Évangéline, St-Jean et Viger comme chemins de détour, durant les travaux sur le Chemin Montcalm.

Adoptée

LOISIRS, SPORT, CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE

21. CENTRE COMMUNAUTAIRE – MANDAT DE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE PHASE 2

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu confirmation, de la part du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, que son projet de construction d'un centre communautaire au Terrain des Loisirs dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) a été priorisé;

ATTENDU QUE certaines étapes doivent être complétées afin d'obtenir la promesse de financement officielle;

ATTENDU QU'il est nécessaire faire réaliser un relevé topographique complet avant l'élaboration des plans et devis;

ATTENDU QUE la phase 1 du relevé topographique a été effectuée par la firme Beausoleil, Melançon, Brousseau, arpenteurs géomètres, en janvier 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de compléter les travaux relatifs au relevé topographique;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la part de la firme Beausoleil, Melançon, Brousseau, arpenteurs géomètres au coût de 1 500 \$ pour la réalisation de la deuxième phase du relevé topographique;

EN CONSÉQUENCE,

R 097-2024-05

Il est proposé par Monsieur Marc Foisy
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme Beausoleil, Melançon, Brousseau, arpenteurs géomètres au coût de 1 500 \$ pour la réalisation de la deuxième phase du relevé topographique;

QUE les honoraires professionnels soient défrayés à même la subvention PRACIM à venir, selon les modalités de la contribution gouvernementale, le tout sous réserve de l'obtention de la subvention, de même que par le règlement d'emprunt à venir.

Adoptée

22. AUTORISATION DE DEMANDER UNE SUBVENTION PRIMA

ATTENDU QU'un appel de projets est en cours dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé a un plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) en vigueur;

ATTENDU QUE la réalisation du projet répondra à des besoins et des actions identifiés dans le plan d'action MADA de la Municipalité, notamment en facilitant la mobilité des aînés et en favorisant le vieillissement actif;

EN CONSÉQUENCE,

R 098-2024-05

Il est proposé par Madame Diane Trépanier
Appuyé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée

23. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE POUR LE PROJET POUR LES PERSONNES AÎNÉ(E)S DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ ET LES ENVIRONS

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention de la part du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour la réalisation du projet *Pour les personnes aîné(e)s de Sainte-Marie-Salomé et des environs*, réalisé en collaboration avec l'organisme Aux bonheurs des aînés Lanaudière;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec Aux bonheurs des aînés Lanaudière pour fixer les modalités de financement et de mise en place des activités prévues au projet;

EN CONSÉQUENCE,

R 099-2024-05

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Madame Cindy Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer le projet d'entente tel que déposé et placé en annexe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder au premier versement de la contribution financière prévue à l'entente dès la signature de celle-ci.

Adoptée

24. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre de La démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie, soutient le projet Diversité Lanaudière porté par Le Néo, qui vise à soutenir les municipalités lanaudoises dans l'intégration et le développement de pratiques inclusives entourant la diversité sexuelle et de genre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme Le Néo, seul organisme lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence et du Néo dans la tenue de cette journée et d'envoyer un message de soutien et d'ouverture aux communautés LGBTQ+;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBT, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société;

EN CONSÉQUENCE,

R 100-2024-05

Il est proposé par Madame Diane Trépanier
Appuyé par Madame Juliette Melançon-Caillé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé proclame le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en tant que telle;

QUE la Municipalité procède à une levée du drapeau inclusif le 17 mai 2024, à 9 h;

QUE copie conforme de la présente soit transmise à la Fondation Émergence et au Néo.

Adoptée

25. DEMANDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – ÉVÉNEMENT CULTUREL

ATTENDU QUE la fête au village aura lieu le 15 juin 2024;

ATTENDU QUE la fête au village est l'événement phare de la programmation annuelle, notamment en raison du spectacle musical présenté en soirée;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles pour les événements culturels auprès de la MRC de Montcalm, dans le fonds région et ruralité (FRR);

EN CONSÉQUENCE,

R 101-2024-05

Il est proposé par Madame Cindy Morin
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande d'un montant de 3000 \$ à la MRC dans le cadre du FRR pour la réalisation de la Fête au Village 2024;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à ladite demande.

Adoptée

26. TOURNOI DE GOLF DE L'ASSOCIATION CARREFOUR FAMILLE MONTCALM

ATTENDU QUE l'Association Carrefour Famille Montcalm tient son tournoi de golf annuel le 11 juin 2024;

ATTENDU QUE les profits du tournoi de golf sont employés pour soutenir la mission et les activités de l'ACFM, qui offre des services aux familles de la MRC de Montcalm;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite appuyer l'ACFM;

EN CONSÉQUENCE,

R 102-2024-05

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant
Appuyé par Monsieur Marc Foisy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité achète un billet pour le souper du tournoi de golf annuel de l'ACFM au coût de 100 \$;

QUE la mairesse, Madame Véronique Venne, participe au souper à titre de représentante de la Municipalité ;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire *Frais de représentation du conseil municipal*.

Adoptée

27. CONTRAT – FEU D'ARTIFICE – FÊTE AU VILLAGE 2024

ATTENDU QUE les feux d'artifice sont un moment très apprécié des familles et visiteurs lors de la Fête au village;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Parent, artificier professionnel, offre ses services à titre bénévole, laissant aux frais de la Municipalité les feux d'artifice et les assurances nécessaires uniquement;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Parent a déposé une soumission au coût de 4 750 \$ à la Municipalité pour le feu d'artifice de la Fête au Village 2024;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Parent s'engage à maintenir l'assurance et le permis d'artificier nécessaire à la réalisation du contrat en vigueur jusqu'au terme du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

R 103-2024-05

Il est proposé par Madame Diane Trépanier
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le contrat des feux d'artifice de la Fête au village 2023 est octroyé à Monsieur Alain Parent, au coût de 4 750 \$;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire *Fête au village*;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toutes les démarches afin de permettre la réalisation des feux d'artifice, notamment auprès du Service incendies.

Adoptée

28. SOUPER HOMARD DU FESTIVAL ACADIEN DE LA NOUVELLE ACADIE- ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT QUE le Festival Acadien tient un souper bénéfique pour financer la tenue de ses activités événementielles 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite appuyer la tenue du Festival Acadien de la Nouvelle Acadie;

EN CONSÉQUENCE,

R 104-2024-05

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre
Appuyé par Madame Cindy Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le la Municipalité achète les billets pour la réservation d'une table de 8 personnes au coût de 1 000 \$ au souper bénéfice du 31 mai 2024;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire *Frais de représentation du conseil*.

Adoptée

DIVERS

29. VARIA

30. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions des citoyens.

31. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse constate que l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

R 105-2024-05

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant
Appuyé par Madame Diane Trépanier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la séance soit levée à 19 h 39 en présence de 8 personnes.

Adoptée

Le 6 mai 2024

VÉRONIQUE VENNE
Mairesse

ELISA-ANN SOURDIF
Directrice générale et
greffière-trésorière

Les résolutions numéros 081-2024-05 à 105-2024-05 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

VÉRONIQUE VENNE
Mairesse